

Délibération n° 19

Conseil Municipal du 29 janvier 2010

Vie associative – Première répartition de subventions – Convention – Approbation

M. REBOUH, Adjoint,
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

La Ville de Nantes attribue des subventions dans le cadre de son soutien à la vie associative.

Par des subventions de fonctionnement, la Ville de Nantes entend favoriser le développement en toute indépendance des associations sous statut de la loi du 1^{er} juillet 1901 dont les objectifs statutaires et les activités présentent un intérêt communal. Par des subventions exceptionnelles, elle soutient les initiatives prises par les associations dans le cadre de projets intéressant les Nantais. Les subventions de fonctionnement et exceptionnelles qui vous sont proposées soutiennent des associations et des projets dans le champ des animations et actions de quartier, des amicales laïques, du cadre de vie, de la citoyenneté, du multimédia et de la communication, de l'éducation populaire et de l'intégration.

Les subventions présentées dans le cadre de la présente délibération portent sur un montant total de 195 790 €, selon la répartition proposée en annexe 1. Ces sommes seront imputées en dépenses, au chapitre 65, sous-fonction 422-10.

Au titre de la présente répartition, il est notamment proposé de verser une subvention de 2 280 € pour le co-financement d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) à l'association « AKELARTE » et un montant équivalent pour un poste « adulte-relais » à l'Association « Réseau d'Echanges réciproques de savoirs » pour un poste, au titre de la 2^{ème} année.

Pour le co-financement de postes « emplois-tremplins », il est proposé de verser une subvention de 4 560 € par poste, à l'Amicale Laïque des Marsauderies pour un poste (au titre de la 3^{ème} année), ainsi qu'à l'Association « LIRE » pour deux postes (au titre de la 4^{ème} année).

Par ailleurs, il vous est proposé d'approuver un projet de convention avec :

- L'Association du Quartier St-Félix (annexe 2). Le projet de convention vise à soutenir les actions de l'association dans le quartier St-Félix. Celle-ci a pour objet d'assurer par tous les moyens la défense et la protection de la qualité de la vie et de l'environnement du quartier St-Félix. En outre, elle contribue à renforcer la capacité d'initiative et de projet dans le quartier et mobilise les habitants autour d'un lieu social et convivial, solidaire et collectif pour un mieux vivre ensemble dans le quartier.

Le montant de la subvention de fonctionnement que la Ville se propose de verser à l'association pour l'année 2010 s'élève à 3 500 €. Cette somme a été identifiée en annexe 1 de la présente délibération.

Le Conseil délibère et, par 56 voix pour et 8 abstentions,

1. approuve le versement de subventions en faveur d'associations, selon la répartition proposée pour un montant de 195 790 € (annexe 1),
2. approuve les termes de la convention à conclure entre la Ville et l'Association du Quartier St-Félix (annexe 2),
3. autorise M. le Député-Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 29 janvier 2010

Jean-Marc AYRAULT

Député-Maire

Le Député-Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 4 février 2010

Jean-Marc AYRAULT